

# INSTANCES ET DÉMARCHES INSTITUTIONNELLES

## Instances et commissions en 2022

### CONSEIL DE SURVEILLANCE

**Ses missions sont centrées sur les orientations stratégiques et le contrôle permanent de la gestion de l'établissement.**

Il délibère notamment sur : le projet d'établissement, les conventions, le compte financier et l'affectation des résultats, le rapport annuel d'activité.

Il donne son avis sur : la politique d'amélioration continue de la qualité, de la sécurité des soins et de la gestion des risques ainsi que les conditions d'accueil et de prise en charge des usagers et le règlement intérieur de l'établissement.

Le Conseil de Surveillance comporte 15 membres répartis en 3 collèges (5 représentants des collectivités territoriales, 5 représentants du personnel médical et non médical et 5 personnalités qualifiées dont 2 représentants des usagers).

#### Représentants des collectivités territoriales

- Le Président du Conseil Départemental de la Charente, ou son représentant M. Michel BUISSON ;
- La représentante du Conseil Départemental, Mme Anne MARTRON ;
- Le Maire de La Couronne, ou sa représentante Mme Annie AVRIL ;
- Les représentantes de la COMAGA, Mmes Annie MARC et Catherine REVEL ;

#### Représentants du personnel

- Les membres de la CME, Mmes les docteurs Corinne BURGUN BENOIT et Delphine VALENTIN ;
- Le représentant de la CSIRMT, M. Guillaume GAUTHIER ;
- Les membres désignés au titre des organisations syndicales, Mrs Jérôme RAYMOND et Jean-Claude SARDIN ;

#### Personnalités qualifiées

- Les personnalités qualifiées désignées par le DG ARS, Mme Isabelle DECOSTERD (France Victime 16) et M. Cédric JEGOU (OMEGA) ;
- La personnalité qualifiée désignée par la Préfecture, M. Patrick BATUT (APEC) ;
- Les représentantes des usagers désignées par la Préfecture, Mmes Marie-Françoise RAILLARD (Présidente ATTAPSY) et Chantal ÉTIENNE (Présidente ADAPEI).

### Principaux thèmes abordés

- Élection du nouveau Président du Conseil de Surveillance, Monsieur Michel BUISSON ;
- Création d'une commission administrative paritaire locale (la N°3) ;
- Compte financier et affectation des résultats 2021 ;
- Rapport annuel d'activité 2021 ;
- Révision de la convention constitutive et du règlement intérieur du GHT de Charente ;
- Rapport d'activité sur les pratiques d'isolement et de contention ;
- Bilan social 2020 et 2021 ;
- Principe de réorganisation des urgences psychiatriques ;
- Projet de création d'une unité d'HAD puis mise en œuvre de ce projet ;
- Rapport de certification ;
- Réforme des autorisations ;
- PGFP 2023-2027.

**Le Conseil de Surveillance s'est réuni 4 fois en 2022.**

### DIRECTOIRE

**Cette instance appuie et conseille le directeur dans la gestion et la conduite de l'établissement. Il s'agit d'un lieu d'échange des points de vue gestionnaires, médicaux et soignants investi du pilotage de l'établissement.**

Le Directoire approuve le projet médical et prépare le projet d'établissement. Il conseille le Directeur dans la gestion et la conduite de l'établissement.

Sa composition est la suivante :

- M. Roger ARNAUD, Directeur, Président ;
- M. le Dr Stéphan SOREDA, Président de la CME ;
- Mme Chantal MILLIET, Directrice des soins – Coordinatrice générale des soins ;
- M. le Dr Rares IONASCU, Chef du pôle Santé mentale adultes et du pôle Accueil, orientation, addiction et autisme ;
- Mme le Dr Amal BADDU, Cheffe de service « TED/ TSA » ;
- M. le Dr François BOYER, Chef du pôle Santé mentale enfants et adolescents ;
- Mme le Dr Corinne BURGUN-BENOIT, Cheffe de services « Le Lien » et « Espace Winnicott » ;
- M. Guillaume GAUTHIER, Collaborateur du chef de pôle santé mentale adultes ;
- M. le Dr Damien HEIT, Président de la CME du CH Henri Laborit ;

- M. le Dr Nils LINGAS, Docteur junior au CH Camille Claudel ;
- Mme Marie-Françoise RAILLARD, Représentante des usagers.

### Principaux thèmes abordés

- Projet de création d'une unité d'HAD ;
- Avancement du projet psychiatrie adulte, accueil, admission ;
- Résultats du rapport de certification et plan d'action ;
- Organisation cible des lits TSA ;
- Fermeture du centre de crise et réorganisation de l'UAO ;
- Résultats budgétaires de l'exercice 2021 ;
- Rapport d'activité 2021 ;
- Plan d'action après l'incendie de Moreau de Tours ;
- Projet immobilier de l'ancienne clinique Sainte Marie ;
- Compte financier et affectation des résultats 2021 ;
- Révision de la convention constitutive et du règlement intérieur du GHT de la Charente ;
- Projet des urgences psychiatriques ;
- Revue Management et gestion des risques ;
- Bilan social 2020 et 2021 ;
- EPRD et PGFP 2023 ;
- Réforme des autorisations ;
- Point sur le centre de crise.

**Le Directoire s'est réuni 8 fois en 2022.**

## COMMISSION MÉDICALE D'ÉTABLISSEMENT

**La Commission Médicale d'Établissement (CME) contribue à l'élaboration de la politique d'amélioration continue de la qualité et de la sécurité des soins.**

Elle est composée de représentants du corps médical de l'établissement.

Elle délibère sur les choix médicaux et émet un avis sur les sujets qui sont soumis au Conseil de Surveillance, ainsi que sur les questions relatives à la carrière des médecins.

Elle est consultée pour avis, notamment sur le projet médical d'établissement, le plan de développement professionnel continu relatif aux professions médicales, maïeutiques, odontologiques et pharmaceutiques.

La CME est informée des questions relatives à l'état des prévisions de recettes et de dépenses, sur le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens, les contrats de pôles, la politique de recrutement des emplois médicaux, le projet de soins infirmier...

La CME comporte 3 sous-commissions spécialisées, en vue de participer par leurs avis à l'élaboration de la politique d'amélioration continue de la qualité et de la sécurité des soins :

- Sous-commission chargée de la lutte contre les infections nosocomiales et de la prévention des infections sexuellement transmissibles.
- Sous-commission chargée du médicament, des dispositifs médicaux stériles et de la lutte contre la douleur.
- Sous-commission relative à l'évaluation des pratiques professionnelles

Sa composition est la suivante :

Membres de droit :

- M. le Dr Stephan SOREDA ;
- M. le Dr Rares IONASCU ;
- Mme le Dr Amal BADDOU ;
- M. le Dr François BOYER.

Membres titulaires élus au titre du collège des représentants de structures internes :

- Mme le Dr Anna MOUSNIER ;
- M. le Dr Pierre-Clément KOLLEN-RASSOW ;
- Mme le Dr Delphine VALENTIN ;
- Mme le Dr Valentine PICKER.

Membres titulaires élus au titre du collège des praticiens hospitaliers :

- Mme le Dr Corinne BURGUN-BENOIT ;
- M. Le Dr Jean-Luc CHARTIER.

Membres titulaires élus au titre du collège des personnels temporaires ou non titulaires et des personnels contractuels ou exerçant à titre libéral :

- Mme le Dr Élodie DA SILVA.

Représentant des internes :

- M. Quentin VIGNEAU.

### Principaux thèmes traités

- Élections du président et du vice-président et des représentants au CTE, au CHSCT et à la CSIRMT ;
- Isolement et contention ;
- Rapport de certification ;
- Médicaments à risque ;
- Bilan et objectifs du PAQSS 2022 ;
- Projet HAD ;
- Fermeture du centre de crise et réorganisation de l'UAO ;
- Déploiement du plan de prévention partagé ;
- Rapport annuel d'activité 2021 ;
- Bilan 2021 patients/parcours traceur ;
- Compte financier et affectation des résultats ;
- Organisation médicale à l'UAO ;
- Organisation des urgences psychiatriques ;
- Bilan social 2020 et 2021 ;
- Point certification ;
- Accès aux résultats de biologie via Edgnet et liste des examens urgents ;
- Filière « Troubles bipolaires » ;
- Réforme des autorisations ;
- EPRD 2023.

**La CME s'est réunie 10 fois en 2022.**

## COMITÉ TECHNIQUE D'ÉTABLISSEMENT

**Le Comité Technique d'Établissement (CTE) est aujourd'hui remplacé par le Comité Social d'Établissement (CSE).**

Le Comité Technique d'Établissement (CTE) est aujourd'hui remplacé par le Comité Social d'Établissement (CSE). Jusqu'en 2022, il s'agissait d'une instance consultative qui était consultée ou informée sur les questions relatives au fonctionnement des établissements. Il émettait des avis sur les sujets qui faisaient l'objet d'une délibération du Conseil de Surveillance. Ainsi, ce comité était obligatoirement consulté sur les questions relatives au fonctionnement de l'établisse-

ment et à l'élaboration de ses grandes orientations (contrat d'objectifs et de moyens, projet d'établissement, plan de formation...).

Il était présidé par le Directeur et composé de représentants des personnels élus.

Ainsi, en 2022, sa composition était la suivante :

- M. Roger ARNAUD, Directeur, Président ;
- M. le Dr Rares IONASCU, Praticien hospitalier, Chef du pôle Santé Mentale Adultes, Représentant des personnels médicaux et des pharmaciens.
- Syndicats CFDT (2 titulaires) et CGT (8 titulaires), Représentants des personnels non médicaux.

#### Principaux thèmes traités

- Plan de formation 2022 ;
- Bilan suite à la fermeture de Matisse ;
- Télétravail ;
- Projet de création d'une unité d'HAD ;
- Cycles et roulements ;
- Rapport de certification ;
- Objectifs PAQSS 2022 ;
- Élections professionnelles du 08 décembre 2022 et recours au vote électronique exclusif ;
- Rapport annuel d'activité 2021 ;
- Bilan social 2020 et 2021 ;
- Principe de réorganisation des urgences psychiatriques ;
- Organisation des concours ;
- Projet de relocalisation d'unités de pédopsychiatrie sur le site de l'ancienne clinique Sainte Marie ;
- Frais de déplacement ;
- EPRD 2023 ;
- Réforme des autorisations.

**Le CTE s'est réuni 10 fois en 2022.**

### COMITÉ D'HYGIÈNE ET DE SÉCURITÉ DES CONDITIONS DE TRAVAIL

**Le Comité d'Hygiène et de Sécurité des Conditions de Travail est remplacé en 2023 par une formation spécialisée du Comité Social d'Établissement en matière de santé, de sécurité et des conditions de travail.**

Jusqu'en 2022, il avait pour mission de contribuer à la protection de la santé et de la sécurité des personnels, à l'amélioration des conditions de travail, à la prévention et à l'analyse des risques professionnels et des conditions de travail.

En 2022, sa composition était la suivante :

- M. Roger ARNAUD, Directeur, Président.
- 6 membres assistant à titre consultatif.
- 1 représentant des personnels médicaux et des pharmaciens.
- Syndicats CFDT (1 titulaire) et CGT (5 titulaires), représentants des personnels non médicaux.

#### Principaux thèmes traités

- Bilan suite à la fermeture de Matisse ;
- Télétravail ;
- Création d'une unité d'HAD ;
- Calendrier des visites CHSCT 2022 et organisation ;
- Points sur différents suivis d'équipes et sur les en-

quêtes CHSCT ;

- Organisation des affectations suite aux fermetures temporaires du centre d'addictologie, de Lieu-Dit et de Courte échelle ;
- Cycles et roulements ;
- Rapport de certification ;
- Objectifs PAQSS 2022 ;
- Fermeture du centre de crise et réorganisation de l'UAO ;
- Point suite à l'incendie de Moreau de Tours ;
- Bilan social 2020 et 2021 ;
- Situation de danger grave et imminent au sein du service Dali ;
- Principe de réorganisation des urgences psychiatriques ;
- Agression sexuelle d'une professionnelle par un patient de Calypso ;
- Point sur les maquettes organisationnelles des aides-soignants.

**En tenant compte des 8 CHSCT extraordinaires sollicités par les organisations syndicales pour l'agression de la professionnelle de Calypso, le CHSCT s'est réuni 19 fois en 2022.**

### COMMISSION DES USAGERS

**Une Commission Des Usagers (CDU) est installée dans chaque établissement de santé public et privé pour représenter les patients et leur famille.**

Elle remplace depuis la loi du 26 janvier 2016 la Commission des relations avec les usagers et de la qualité de la prise en charge, et renforce la place des usagers dans le secteur sanitaire.

La CDU veille au respect des droits des usagers et facilite leurs démarches, contribue à l'amélioration de la politique d'accueil et de prise en charge des personnes malades et de leurs proches.

#### Ses missions

- Participer à l'élaboration de la politique menée dans l'établissement en ce qui concerne l'accueil, la prise en charge, l'information et les droits des usagers.
- Être associée à l'organisation des parcours de soins, ainsi qu'à la politique de qualité et de sécurité élaborée par la commission ou la commission médicale d'établissement (CME).
- Se saisir de tout sujet portant sur la politique de qualité et de sécurité, faire des propositions et être informée des suites données.
- Être informée des événements indésirables graves et des actions menées par l'établissement pour y remédier.
- Recueillir les observations des associations de bénévoles dans l'établissement.
- Proposer un projet des usagers exprimant leurs attentes et leurs propositions après consultation des représentants des usagers et des associations de bénévoles.

Elle continue d'être informée de l'ensemble des réclamations déposées par les usagers, des suites données et des demandes d'accès au dossier médical. Elle peut émettre des recommandations pour améliorer la prise en charge des usagers et le respect de leurs droits

La composition de la CDU est la suivante :

- Mme Maria LAMARQUE, Vice-Présidente ;
- Mme le Dr Amal BADDOU, Médiatrice médicale ;
- Mme Laure LAVALLÉE, Médiatrice non médicale ;
- Mme Claudie ARENT, Représentante des usagers ;
- Mme Chantal ÉTIENNE, Représentante des usagers ;
- Mme Danièle BOURRIQUEN, Représentante des usagers, Présidente ;
- M. le Dr Stephan SOREDA, Représentant de la CME ;
- Mme Roselyne DESCHAMPS, Représentante de la CSIRMT ;
- M. Jérôme RAYMOND, Représentant du personnel ;
- Mme Isabelle DECOSTERD, Représentante du Conseil de Surveillance.

#### **Principaux thèmes abordés**

- Plaintes et réclamations ;
- Demandes de dossiers médicaux ;
- Point sur le projet de réorganisation de l'hôpital ;
- Rapport de certification et certification à venir ;
- Enquêtes de satisfaction ;
- Point sur les événements indésirables graves ;
- Suivi du plan d'actions du parlement des usagers ;
- Rapport annuel CDU 2021 ;
- Bilan des questionnaires de sortie ;
- Bilan annuel des mesures d'isolements et de contentions 2021.

**La CDU s'est réunie 4 fois en 2022.**

### **COMMISSION DES SOINS INFIRMIERS, DE RÉÉDUCATION ET MÉDICO-TECHNIQUES**

**La Commission des Soins Infirmiers, de Rééducation et Médico-Techniques (CSIRMT) a pour rôle de traiter les questions relatives à l'organisation et la politique générale des soins.**

Elle est présidée par le Directeur des soins et composée de représentants du personnel des services de soins (cadres de santé, infirmiers, aides-soignants, rééducateurs, médico-techniques) :

- Directrice des soins, Présidente ;
- 8 cadres supérieurs de santé ou cadres de santé ;
- 12 personnels infirmiers de rééducation et médico-techniques ;
- 4 aides-soignants ;
- 1 médecin représentant la CME ;
- Membres invités dont le Directeur.

#### **Principaux thèmes traités**

- Bilan CSIRMT 2021 ;
- Politique isolement et contention ;
- Retour sur la certification ;
- Projet médico-soignant ;
- Rappel des modalités de fonctionnement de la CSIRMT ;
- Bilan événements indésirables et analyse approfondie des causes.

**La CSIRMT s'est réunie 2 fois en 2022.**

### **COMMISSIONS ADMINISTRATIVES PARITAIRES LOCALES**

**Les Commissions Administratives Paritaires Locales (CAPL) sont composées d'un même nombre de représentants du personnel et de la Direction.**

Les CAPL sont organisées par catégorie de personnel (A, B, C) :

- CAPL n°2 : Personnel de catégorie A des services de soins, des services médico-techniques et des services sociaux.
- CAPL n°4 : Personnel d'encadrement technique (catégorie B).
- CAPL n°5 : Personnel des services de soins, des services médico-techniques et des services sociaux (catégorie B).
- CAPL n°6 : Personnel d'encadrement administratifs et des assistants médico-administratifs (catégorie B).
- CAPL n°7 : Personnel technique, ouvrier, conducteur ambulancier et personnel d'entretien et de salubrité (catégorie C).
- CAPL n°8 : Personnel des services de soins, des services médico-techniques et des services sociaux (catégorie C).
- CAPL n°9 : Personnel administratif (catégorie C).

**Compte tenu de l'évolution de leur périmètre, seules les CAPL n° 2 et 6 ont été réunies, une fois chacune, en 2022.**

### **COMITÉ DE LIAISON EN ALIMENTATION NUTRITION**

**Le Comité de Liaison en Alimentation Nutrition (CLAN) participe à l'amélioration de la prise en charge nutritionnelle des patients et de manière plus globale, à la qualité de l'ensemble de la prestation alimentation et nutrition.**

Il définit les actions prioritaires à mener tant dans le domaine de la nutrition que dans celui de la fonction restauration.

Ces actions sont menées grâce au groupe « référents nutrition » qui veille à traiter l'avancement des actions menées au sein du CHCC. Il est composé principalement de médecins, de la directrice des soins, de la diététicienne, du responsable restauration, de soignants et de représentants d'usagers.

**Le CLAN s'est réuni 2 fois en 2022.**

# Bilan des appels à projets 2022

## AAP FONDS DE LUTTE CONTRE LES ADDICTIONS 2022-2024

Il a été demandé le renouvellement et l'augmentation des moyens attachés au déploiement du programme UNPLUGGED dans les collèges (demande de financement d'1 ETP IDE supplémentaire).  
Finalement, pour la période 2022-2024, l'ARS a accordé un financement à hauteur d'un 0,5 ETP de préventeur.

## AAP CULTURE ET SANTÉ 2022

L'établissement a renouvelé l'action Culture et Santé en 2022. Un dossier de candidature a été déposé pour l'organisation de deux ateliers de création musicale pour un budget total de 6 892 €  
Une subvention de 4 000 € a été accordée par l'ARS, la DRAC et la Région Nouvelle-Aquitaine.

## AAP MESURES NOUVELLES EN PSYCHIATRIE PÉRINATALE, DE L'ENFANT ET DE L'ADOLESCENT 2022

L'établissement a déposé un dossier de candidature portant sur la création d'une équipe mobile de psychiatrie périnatale.  
Le projet n'a pas été retenu.

## AAP FONDATION ADRIENNE ET PIERRE SOMMER « MÉDIATION ANIMALE »

L'ITEP et le SESSAD ont déposé chacun un dossier de candidature pour la mise en œuvre d'activités de médiation animale.  
Les dossiers n'ont pas été retenus probablement car l'établissement avait déjà obtenu un financement de cette fondation l'année précédente pour un autre projet.

# Programmes Éducation Thérapeutique du Patient

Les programmes ETP des patients schizophrènes et ETP des patients bipolaires sont financés depuis 2017. Les subventions perçues en 2022 s'élèvent à 4 030 € pour ces 2 programmes.

# Récapitulatif des financements

	2022	2023
Coordination PTSM	57 000 €	
Programme Éducation Thérapeutique du patient	4 030 €	
Renforcement psychologue EMPP	30 000 €	60 000 €
Unplugged - Fond lutte contre les addictions	48 000 €	12 000 €
Renforcement équipe Isolement et Contention	94 853 €	
Renforcement Goya	55 000 €	
Renforcement CMP enfants et adolescents	60 000 €	
Renforcement des équipes permettant le maintien à domicile en pédopsychiatrie	76 766 €	
Programme Profamille	36 000 €	
Culture et Santé	4 000 €	

# Démarche partenariale

## 1 convention actualisée :

Association Fraineau : Intervention dans le cadre de la psychiatrie de liaison

## 9 nouvelles conventions :

- Association Père Le Bideau – Maison Jean-Baptiste - Coopération avec Magritte sur la prise en charge des auteurs d'agressions sexuelles et de violences aux personnes
- Association Charente Habitat Jeune : coopération partenariale avec les foyers jeunes travailleurs d'Angoulême et Cognac
- Association Régie Urbaine : partenariat au titre du programme CONVERGENCE
- Cap Emploi : accès à l'emploi pour les patients
- EHPAD La Croix du Maréchal : psychiatrie de liaison
- Centre Départemental de l'Enfance Leclerc Chauvin : intervention des professionnels du CSAPA Agora
- Conseil Départemental de la Charente : rôle de l'UFIAF en matière d'accueil familial
- CH Charles Perrens : appui du centre expert bipolaire pour les prises en charge
- CH Angoulême : convention cadre.

Entre les rencontres nécessaires à l'actualisation et l'élaboration des conventions et les rencontres partenariales pour d'autres motifs, une soixantaine de rencontres ont eu lieu en 2022.